Extrait du CGT ARLES

https://cgtarles.fr/spip.php?article147

AGISSONS ENSEMBLE POUR LA GRATUITE DE LA JUSTICE

- Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 20 septembre 2011

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

La liberté d'accès à la justice pour tous est remise en cause, par l'introduction d'une loi instaurant une taxe de 35 euros !

Sous le prétexte de financer la réforme de la Garde à Vue, le Gouvernement a décidé d'introduire des frais de justice en créant un droit de timbre de 35 Eurosuros. Cette mesure impacte la plupart des procédures judiciaires et plus particulièrement celles du travail : Prud'hommes, TASS et TCI.

Pour lire le tract et faire signer la pétition, cliquez sur le fichier joint :

Justice du travail gratuite 20.09.11

Copyright © CGT ARLES